

# FOCUS MÉTIER : MANAGER COMMERCE ET ARTISANAT



**YOANN TERNOIS**

Arrivé en février dernier au sein du service Habitat et Développement local, Yoann Ternois fait le lien entre la Ville de Fontenay et les commerçants et artisans. Il est ainsi en charge du contrôle des marchés forains. « *J'assure la médiation entre les forains et l'entreprise délégataire qui organise les marchés sur le territoire de la commune, explique*

*Yoann. Je constate les manquements éventuels ; cela peut être le temps de présence de ladite entreprise sur le terrain. »*

L'une de ses principales missions est d'éviter autant que possible la vacance commerciale et de diversifier l'offre des commerces. Pour ce faire, la Ville peut user du droit de préemption, outil juridique permettant de définir et de protéger des linéaires commerciaux. « *En cas de cession d'un commerce, nous avons un délai de deux mois pour répondre et déclarer que nous acceptons (ou non) la cession, précise Yoann. Grâce au droit de préemption, nous sommes prioritaires pour l'achat de la coque commerciale. Nous pouvons parfois éviter la fermeture d'un commerce de bouche au profit d'une énième agence bancaire, par exemple. Mais notre but est de faire une proposition de remplacement avant même de préempter. Nous privilégions toujours la négociation.* » Et de souligner que « *les priorités à Fontenay sont de trouver une bonne poissonnerie et une bonne brasserie, entre autres.* ».

Yoann procède à la vérification de tous les éléments du porteur de projet. Nombreux sont les critères : disposition du local, taille de la vitrine, prix du mètre carré à l'achat ou à la location, chiffre d'affaires prévisionnel... Pour mener à bien ses missions, Yoann est en contact avec différents services et directions, notamment la Direction des Solidarités, la Voirie, l'Urbanisme, la Fiscalité, ou encore le service Juridique.